

COMMUNE DE RUVIGNY (10410)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 juillet 2025 à 19h30

Convocation du 15 juillet 2025

Présents : Carole HUP, maire ;
Françoise LALLEMAND, maire-adjointe ;
Denis GEOFFRAY, Sandrine HADJADJE et Delphine LARBALETIER et,
conseillers municipaux.

Absents excusés : Corentin BONNEVIE, Aurélien GAUTHIER ayant donné pouvoir à Denis
GEOFFRAY, Rémi HANON ayant donné pouvoir à Sandrine HADJADJE et
Françoise PRIEUR ayant donné pouvoir à Françoise LALLEMAND.

Secrétaire : Sandrine HADJADJE a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Madame le Maire.
Ensuite, elle demande aux conseillers s'ils ont bien tous été destinataires du procès-verbal qui
a été envoyé par mail et s'ils ont des remarques. Ils répondent qu'ils l'ont bien tous reçu.
Madame Sandrine HADJADJE fait remarquer que, pour elle, il est différent des autres car il est
bien détaillé par rapport à son déroulement et indique qu'elle va s'abstenir. Madame le Maire
propose ensuite de procéder à son approbation. Le procès-verbal est donc approuvé à la
majorité avec 2 abstentions (Sandrine HADJADJE et Rémi HANON).

ORDRE DU JOUR	
Délibération 2025-18	Tarifs des cases du columbarium : APPROUVÉE
Délibération 2025-19	Travaux impasse du Bois tranche 3 : Troyes Champagne Métropole : délibération concordante d'approbation du fonds de concours attribué: APPROUVÉE
Délibération 2025-20	Travaux de voirie et de trottoirs rue de la Barse tranche 3 : Troyes Champagne Métropole : délibération concordante d'approbation du fonds de concours attribué: APPROUVÉE
Délibération 2025-21	Tarif unitaire du centre de stockage de déchets radioactifs de Soulaing-Dhuys : APPROUVÉE

Délibération 2025-18 : Tarifs des cases du columbarium

Madame le Maire explique que lors de la réunion de conseil municipal du 02 avril 2024, aucun
tarif n'avait été voté pour les cases du columbarium et qu'il est donc nécessaire de procéder à
ce vote. En effet, plus aucune caverne n'est disponible et une demande a été faite au
secrétariat en ce sens. Elle rappelle que les 6 cases du columbarium ont représenté un coût
total 3 316.67 € HT. Elle propose donc de fixer les tarifs suivants : 553 € pour les cavernes
cinquantenaires et 277 € pour les trentenaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE d'appliquer les tarifs ci-dessus mentionnés pour les cases du columbarium.

Délibération 2025-19 : Travaux impasse du Bois tranche 3 : Troyes Champagne Métropole : délibération concordante d'approbation du fonds de concours attribué

Madame le Maire explique que lors du conseil communautaire du 03 juillet dernier, Troyes Champagne a proposé d'attribuer un fonds de concours de 3 535 € pour les travaux impasse du Bois tranche 3 estimés à 17 763 € soit 20 % du montant HT. Il est donc maintenant nécessaire que la commune délibère afin d'accepter ou non ce montant.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Troyes Champagne Métropole d'attribution d'un fonds de concours de 3 535 € pour les travaux impasse du Bois estimés à 17 763 € soit 20 % du montant HT.

CHARGE Madame le Maire de transmettre cette décision aux services compétents.

Délibération 2025-20 : Travaux de voirie et de trottoirs rue de la Barse tranche 3 : Troyes Champagne Métropole : délibération concordante d'approbation du fonds de concours attribué

Madame le Maire explique que lors du conseil communautaire du 03 juillet dernier, Troyes Champagne a proposé d'attribuer un fonds de concours de 21 683 € pour les travaux de rénovation des voiries et de trottoirs rue de la Barse, tranche 3, estimés à 108 415 € soit 20 % du montant HT. Il est donc maintenant nécessaire que la commune délibère afin d'accepter ou non ce montant.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Troyes Champagne Métropole d'attribution d'un fonds de concours de 21 683 € pour les travaux de rénovation des voiries et de trottoirs rue de la Barse, tranche 3, estimés à 108 415 € soit 20 % du montant HT.

CHARGE Madame le Maire de transmettre cette décision aux services compétents.

Délibération 2025-21 : Tarif unitaire du centre de stockage de déchets radioactifs de Soulaines-Dhuys

Madame le Maire rappelle qu'un mail a été reçu de la Préfecture indiquant qu'il fallait qu'une délibération soit prise à ce sujet avant le 8 septembre prochain. En effet, suite à la réforme de la fiscalité des installations nucléaires de base, les collectivités (comprises dans le périmètre concerné) doivent se prononcer sur le tarif unitaire de stockage du projet d'arrêté. Le centre de stockage de l'Aube (ANDRA) propose un tarif de 3.3€/m³.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 1 voix contre (madame Françoise PRIEUR), **ACCEPTE** le tarif unitaire de stockage projeté par l'ANDRA le 3.3€/m³.

CHARGE Madame le Maire de transmettre cette décision aux services compétents.

Informations et questions diverses :

- Travaux impasse du Bois : madame le Maire se demande s'il ne serait pas judicieux de demander à l'entreprise de nous laisser des gravats afin de reboucher certains trous dans les chemins communaux. Cela permettrait de les rendre plus praticables mais peut-être aussi de payer moins cher ces travaux. En effet, à l'origine les déblais devaient être conservés chez Monsieur Corentin BONNEVIE qui a ensuite indiqué qu'il ne pouvait plus les stocker. Madame le Maire va voir avec l'entreprise si c'est possible mais surtout si ces déblais seront d'assez bonne qualité.

- Entretien devant chez une habitante : madame le Maire indique que la dame s'est chargée de faire retirer le talus qui était devant chez elle.
- Riverains du « trop plein » rue de l'Eglise : suite au conseil municipal, madame le Maire a rencontré les riverains qui se seraient plaints. Monsieur et madame MARTINET ont tout d'abord indiqué qu'ils n'avaient jamais échangé à ce sujet avec monsieur Rémi HANON et encore moins posé une bâche. Ils ont donc demandé à le rencontrer, ce qui pour l'instant n'a pas reçu de suite favorable. De plus, ils ont envoyé un mail à la Mairie afin d'en savoir plus quant à ces propos qu'ils considèrent diffamatoires. Ce mail a été transmis pour information à l'ensemble des élus. Monsieur Denis GEOFFRAY ne comprend pas pourquoi M. Rémi HANON aurait dit cela si ce n'était pas vrai ?
- PCS : madame le Maire indique avoir eu plusieurs réunions récemment dont une l'après-midi même avec les services de la DDT et de TCM. Le PCS est à refaire complètement mais en version plus compréhensible et moins détaillée. Elle montre à l'assemblée les plans qui existaient avant et qui pourraient être réutilisés et modifiés afin d'être plus clairs. Les élus échangent sur la forme et le fond de ceux-ci.
- Mise à disposition de la salle au SIVOS : un arrangement a été trouvé suite au conseil municipal du 03 juin dernier afin que le SIVOS puisse utiliser la salle malgré le rendez-vous de l'agent technique le mercredi 04 juin.
- Spectacle de Noël : 2 devis ont été reçus en Mairie et un demandé l'après-midi même. L'un est de 1 000 €, le second de 680 € et enfin pour le dernier, le prestataire nous a indiqué qu'il était organisateur de spectacle et qu'il fallait qu'il contacte ses artistes. Il a demandé l'enveloppe maximum allouée qui est de 1 000 €. Après échanges, le devis de 680 € est le plus intéressant, des informations complémentaires sur le spectacle seraient les bienvenues mais le choix doit se faire rapidement.
- Distributeur de pain : un courrier a été envoyé au boulanger pour l'informer des dysfonctionnements répétés. Madame Delphine LARBALETIER demande si les paiements de loyer ont été bloqués, madame le Maire lui répond qu'à ce jour, la commune ne lui a pas versé un centime. Un courrier va lui être transmis mais, cette fois-ci, en recommandé avec accusé de réception.
- Toiture de l'Eglise : un gros problème a été découvert récemment sur la toiture côté rue de la Barse et le bâtiment n'est actuellement plus accessible au public. En effet, la poutre faîtière est abîmée et les lattes se sont affaissées. Madame le Maire a rencontré un charpentier qui est monté dans le clocher et qui a enlevé les cordes des cloches car il considère que si celles-ci venaient à sonner, cela pourrait tout faire tomber. Face à cette urgence, la première étape est de démonter la chaire puis étayer afin de sécuriser l'édifice. Ensuite, il sera nécessaire de procéder à la réfection de la toiture (couverture et maçonnerie). Un devis a donc été tout d'abord demandé pour sécuriser, il est de 6 168.57 € HT soit 7 402.28 € TTC. Un autre charpentier a été contacté mais il ne peut pas se déplacer avant 9 jours. De plus, madame le Maire indique qu'elle a contacté les services du département et a eu la référente en ce domaine qui lui a indiqué qu'avant toute réfection, il était nécessaire de prendre attache auprès des services de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). Le Département peut allouer des subventions à hauteur de 14 %. Auparavant, il existait un fonds d'urgence, il faudrait aussi se renseigner afin de savoir s'il existe toujours. Madame Delphine LARBALETIER indique qu'il a un artisan dans la commune pour les travaux de maçonnerie. Elle se demande aussi si l'Eglise pourrait être accessible au public après sécurisation. Madame Sandrine HADJADJE se questionne sur le fait que ce projet pourrait devenir prioritaire sur d'autres projets en cours alors qu'il va coûter cher. Madame le Maire précise que l'Eglise est bâtiment qui appartient à la commune et qu'on ne peut la laisser se dégrader davantage voire s'écrouler.

- Cession de terrain : une dame a contacté la Mairie car elle a hérité d'un terrain situé derrière le barrage Seine. Elle a contacté les propriétaires riverains afin de savoir s'ils étaient intéressés pour qu'elle leur cède celui-ci, il lui a été répondu par la négative. En effet, elle n'a aucune utilité de ce terrain et a surtout dû supporter des frais notariés très élevés et ne désire pas que ceci se reproduise pour ses descendants. Elle a donc demandé si la Mairie serait intéressée par une cession. Madame le Maire précise qu'il a 2 solutions : une cession à l'euro symbolique mais qui engendrerait des frais notariés. La seconde solution est un don de cette personne à la commune sans charge ni condition. Madame le Maire va se rendre sur place pour voir le terrain concerné.
- Places pour les matchs de l'ESTAC : une proposition a été faite à la Mairie afin de ne recevoir des places que ponctuellement sur demande. En effet, auparavant 2 places étaient réservées à chaque match mais les habitants n'étaient pas toujours intéressés, ce qui a donné à 54 % de fréquentation sur la dernière saison, et donc à des dépenses inutiles pour TCM. La formule à la carte permettrait d'optimiser ce taux. Les habitants intéressés devront désormais se faire connaître au maximum le jeudi précédant le match pour être sûrs de disposer des places. Une information sera faite en ce sens.
- Enfouissement rue des Charmottes : Madame Sandrine HADJADJE demande quand les travaux seront terminés. En effet, un message a été distribué dans les boîtes aux lettres des riverains les informant que ces travaux se dérouleraient du 25 juin au 21 juillet. A ce jour, ils ont débutés mais sont en « stand-by ». Madame le Maire va se renseigner.
- Réfection des bouches d'égout : normalement, elles devaient toutes être refaites alors qu'il ne semblerait qu'il n'y ait que celles rue de la Grève qui le soient. Madame le Maire indique qu'elle pense que la rue de la Barse a été faite. Par contre, la rue des Charmottes ne l'a pas été.

La séance est levée à 20h27.

Le Maire,
Carole HUP

